

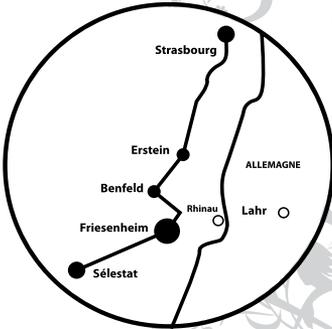


ASSOCIATION SPORTIVE
DIEBOUSHEIM FRIESENHEIM

17e GRAND MARCHÉ AUX PUCES

FRIESENHEIM

DIMANCHE 10 AOÛT 2025



Répas de midi (Échine de porc marinée)
petite restauration sur place toute la journée
Tartes flambées à partir de 17h00

Réservations et renseignements : asdf-tresorier@outlook.fr

Bruno RIVET : 07 62 03 02 21 - Christelle KLUMB : 06 02 25 82 78

(à partir de 18h)

(à partir de 18h)

Règlement, prix des emplacements et bulletin d'inscription au verso



Règlement du marché au puces de Friesenheim

Ouverture et mise en place des stands à 6 heures le 10/08/2025.

Les places non prises à partir de 8H00 seront revendues

Toute vente frauduleuse ou déclaration frauduleuse sera sanctionnée.

Les stands inscrits en particulier mais faisant de la vente professionnelle devront s'acquitter de la différence de prix.

Les stands de boissons et denrées alimentaires sont exclus et rigoureusement réservés aux organisateurs. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussions est interdite.

L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché. Toute démonstration ou utilisation de mécanismes dangereux est interdite.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

L'exposant laissera l'endroit propre après la manifestation (SANS DECHETS), respectera la propriété privée et n'utilisera pas la clôture sans l'accord du propriétaire.

Les habitants situés dans les rues utilisées doivent pouvoir sortir de chez eux à pied sans gênes de l'exposant installé devant chez eux.

Aucune réservation ne sera prise en compte sans paiement.

Aucun remboursement sauf cas de force majeure, décès, accident ne sera effectué en cas de désistement de l'exposant.

Le numéro d'emplacement du stand sera remis le jour du marché.

L'organisateur est seul décideur de l'emplacement attribué. Celui sera notamment fait en fonction de la taille du véhicule (rues étroites).

Les habitants sont prioritaires pour utiliser l'emplacement devant chez eux s'ils sont inscrits.

En cas de non-respect du règlement, d'impolitesse ou d'incivilité, l'association est seule juge et peut procéder à l'exclusion du périmètre de la manifestation.

Le règlement est déposé à la mairie de Friesenheim et à la gendarmerie de Benfeld.

| | | |
|----------------|-------------------------|---------------------------------|
| Emplacements : | 12€ par tranche de 5 ml | (particuliers) |
| | 30€ par tranche de 5 ml | (professionnels) NOUS CONTACTER |

Bulletin d'inscription à remplir par tous les exposants (**joindre le paiement obligatoirement**) et à retourner avant le 1er Août 2025 dernier délai à l'une des adresses suivantes (Attention, places limitées, veuillez réserver rapidement !)

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| Bruno RIVET | Christelle KLUMB |
| 4 rue des Bouleaux | 13, rue du Couvent |
| 67860, Friesenheim | 67860 ZELSHEIM |
| 07 62 03 02 21 (a.p. 18h) | 06 02 25 82 78 (a.p. 18h) |

Je demande à participer au marché aux puces du 10/08/2025 et je réserve :

Prix : 5 ml à 12€ (particulier) x ... =

Prix : 5 ml à 30€ (professionnel) x ... =

(Paiement par chèque à l'ordre de l'ASDF)

Nom : _____

Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Carte d'identité N° : _____ Préfecture : _____

Passeport N° : _____ Date de délivrance : _____

Type véhicule : utilitaire-VL Tonnelle : oui non

N° de RC pour les commerçants autorisés : _____

Nature du stand : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____